Dispositif de défiscalisation Malraux



Communauté de

Communes de l'Ernée

Emma LOREE

Cheffe de projet Petites Villes de Demain Direction de l'Aménagement et du Développement Territorial Parc d'activités de la Querminais 53 500 ERNEE 07 48 88 54 25 e.loree@lernee.fr

OBJECTIFS ET DESCRIPTIF DE L'ACTION:

Dispositif de défiscalisation pour encourager la rénovation de l'habitat dans les sites patrimoniaux remarquables

TYPE D'AIDE

Exonération fiscale

SECTEUR GEOGRAPHIQUE:

Communes d'Ernée

Dans le secteur du Site Patrimonial Remarquable soumis à un Plan de Valorisation de l'Architecture et du Paysage

TYPE DE BÉNÉFICIAIRES:

Propriétaires bailleurs

CONDITIONS DE L'OCTROI DE L'AIDE:

https://www.culture.gouv.fr/content/download/307990/file/La%20fiscalit%C3%A9%20dans%20les%20sites%20patrimoniaux%2 0remarquables.pdf?inLanguage=fre-FR

MONTANT DE L'AIDE (AIDES FORFAITAIRES) OU POURCENTAGE:

Réduction d'impôt à hauteur de 22% des travaux de restauration

PARTENAIRES FINANCIERS OU CONTRACTUELS:

Etat

ENVELOPPE BUDGÉTAIRE AU TITRE DE L'ANNÉE EN COURS :

Aucune

BILAN DE L'ANNÉE PRÉCÉDENTE (opérations ayant eu lieu, montant des aides allouées...):

Approbation du PVAP prévue le dernier trimestre 2024

